

// Service Presse  
Tél. 02 40 99 67 06  
presse@mairie-nantes.fr

Nantes, le 18 mars 2020

## STADE 3 – ÉPIDÉMIE CORONAVIRUS – COVID-19

### A Nantes, l'aide alimentaire pour les plus démunis continue

Dans la continuité des mesures annoncées par le Président de la République, la Ville de Nantes et Nantes Métropole ont déployé leurs Plans de continuité d'activités, en accompagnement des décisions de l'État. Parmi les sujets prioritaires identifiés par la Ville de Nantes, mais également à travers la France et dans le monde : comment faire pour qu'à la crise sanitaire ne s'ajoute pas une crise humanitaire pour les personnes les plus fragiles et les précaires. Johanna Rolland, Maire de Nantes, a engagé un travail avec les associations engagées dans ce champ pour mettre en œuvre des dispositifs adaptés, efficaces et rapides : après une série d'échanges avec eux cet après-midi, un dispositif exceptionnel de l'aide alimentaire sur le territoire nantais a été décidé, coordonné par la Ville et le SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation) en s'appuyant sur le réseau d'acteurs.

« Dans la situation sanitaire tout à fait historique et exceptionnelle que nous vivons, je suis, avec les acteurs associatifs, bénévoles et citoyens, extrêmement préoccupée par la situation des plus fragiles. C'est pourquoi nous allons faire en sorte, ensemble, que l'aide alimentaire soit maintenue dès demain et renforcée à partir de lundi » a expliqué Johanna Rolland.

La Ville et le SIAO agissent ensemble pour coordonner un maintien de l'aide alimentaire sur le territoire en s'appuyant sur leurs réseaux d'acteurs via :

- **une permanence d'accès à l'alimentation : des points de distribution exceptionnels répartis dans la ville complètent les dispositifs fonctionnant actuellement.**
- **Un soutien à la Banque alimentaire** pour qu'elle puisse poursuivre son activité et approvisionner les lieux de distribution
- **la mobilisation possible de agents volontaires de la collectivité** pour assurer ce dispositif en appui aux associations, notamment justement La Banque alimentaire, ou les Restos du cœur.

#### ① Des permanence d'accès à l'alimentation pour les plus précaires

Les 4 dispositifs suivants sont actuellement en fonctionnement :

- L'espace Agnès Varda (restaurant social)
- Le 24bis, en substitution de La Claire-Fontaine fermée, selon leurs conditions d'usage
- Le restaurant Aurore (repas pour les jeunes isolés)
- L' Autre Cantine

En complément, l'objectif est de disposer de plusieurs points de distribution répartis sur la ville et d'éviter ainsi les concentrations de population, sources de potentielles contaminations et de tensions grâce aux acteurs et lieux associatifs pouvant être mobilisés :

→ Pour la distribution

- Resto du cœur : Ouverture d'un point de distribution alimentaire exceptionnel sur le site ( au 5 rue de la Garde - capacité estimée à 1 000 colis/ jour jusqu'à 5 jours par semaine avec mise à disposition par la collectivité d'un barnum à l'extérieur
- Espace mis à disposition par le CAARUD pour la distribution alimentaire au 32 quai de Versailles (Sas pour distribution)
- Moutonnerie (ANEF FERRER) : distribution de paniers repas

L'approvisionnement des associations participant à l'aide alimentaire est notamment assuré grâce à un renfort de la Banque Alimentaire par la collectivité et avec l'appui de la Croix Rouge.

→ **Par ailleurs, ADELIS propose de renforcer son dispositif de restauration sur le site Beaulieu selon des modalités à préciser et jusqu'à 120 repas par jour supplémentaires.**

De plus, certaines associations comme le Secours Populaire et le Diaconat Protestant maintiennent la distribution de colis alimentaires d'urgence pour les personnes fréquentant habituellement leurs structures.

### ② Des maraudes qui poursuivent une activité

- Croix Rouge Française : maintien des deux maraudes alimentaires samedi et dimanche soir.
- Action froid : maraude le vendredi soir
- Samu social : une maraude en journée et une en soirée du lundi au dimanche

Ce dispositif est susceptible d'être précisé et d'évoluer. Les informations seront mises à jour en continu sur le site de la Ville de Nantes. Enfin, un accueil téléphonique est assuré par AlloNantes.

### Information des Nantaises et Nantais : priorité au contact téléphonique et numérique

- **AlloNantes 02 40 41 9000** assure l'accueil téléphonique et permet à chacune et chacun de s'informer sur la vie quotidienne et les services apportés à la population par la Ville. Il assure durant cette période spéciale un accueil élargi pour leur faciliter la vie.
- Par ailleurs, pour **les personnels (soignants notamment) mobilisés par la crise sanitaire**, le **numéro vert 0800 01 90 00**, ouvert spécialement de 8h à 19h dispense des renseignements sur les crèches et écoles qui peuvent accueillir leurs enfants.
- Sans oublier, le **site internet <https://metropole.nantes.fr>** et en particulier la **[rubrique aides sociales](#)** ou encore les **réseaux sociaux** (compte Twitter et Facebook).

Pour des urgences, compte tenu de la fermeture des Mairies de quartier, **l'accueil se fait en Mairie centrale rue de Strasbourg** de 9h à 17h30 du lundi au vendredi (fermé le samedi) : il est organisé en respectant toutes les mesures de protection. Les prestations suivantes y seront assurées :

- Etat-civil : tous les actes notamment déclarations de naissance, de décès et actes urgents (exemple : reconnaissance de paternité urgente)
- Les demandes urgentes de passeports et CNI ; les demandes non urgentes comme les documents pour les voyages scolaires annulés seront évidemment reportées pour privilégier les demandes urgentes
- Services funéraires et fossoyage
- Les mariages programmés peuvent être célébrés, mais en format très réduit limité aux mariés, témoins, enfants et parents. Ce sera aux futurs mariés d'apprécier s'ils veulent reporter.

Enfin, une permanence d'accueil est également ouverte dans les mêmes conditions à Nantes Métropole, 2 cours du Champ de Mars.